

31030 - Insertion professionnelle

31030 - Proposition d'attribution de subvention et d'approbation des termes d'un projet d'avenant à la convention financière à conclure avec l'association « Les Jardins de la Montagne Verte »

Rapport n° CP/2018/384

Service gestionnaire :

I4 - Service d'Appui aux Métiers et à l'Innovation Sociale et Sanitaire

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à l'association « Les Jardins de la Montagne Verte » dans le cadre d'une action d'insertion de jardinage sur le terrain de la Maison du Département de Bischheim et d'approuver les termes d'un projet d'avenant à la convention financière conclue avec cette association.

1. PRESENTATION DE L'ACTION ET BILAN 2017/2018

Le projet « osons jardiner » est une action débutée en 2017 réalisée sous l'emprise de la Maison du Département de Bischheim. Il est né de l'idée d'exploiter le terrain situé autour de ce site (environ 800 m²), pour enrichir le champ des réponses à la mission d'aide à l'insertion de publics en difficultés, le tout dans un contexte de prise en compte des nécessités de préservation de l'environnement.

Ce projet a été confié à l'association « Les Jardins de la Montagne Verte » dans le cadre d'une convention triennale, conclue entre le Département et l'association, et qui concerne la période du 1^{er} octobre 2017 au 1^{er} octobre 2019 (délibération du 8 décembre 2016 CD/2016/118).

Le bilan de la première année indique que les objectifs visés dans la convention ont été atteints, soit :

- **mettre en parcours d'insertion une quinzaine de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) par an**, dont des bénéficiaires de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, via une activité menée par une association organisant des **chantiers d'insertion** autour de la culture de légumes et fruits (agriculture biologique), et de l'entretien des espaces verts restants, arbres et haies.

→ 15 bénéficiaires du RSA dont 4 avec reconnaissance de handicap sont employés à raison de 9h/semaine, en contrat aidé modulable de 9h et bénéficient d'un parcours d'insertion :

- 12 personnes se verront proposer un renouvellement de contrat via un COPIL réunissant l'élue porteuse du projet (Mme Diligent), l'association employeur (JMV), un conseiller emploi et la RUTAMS, un renouvellement de contrat, dont certains avec une augmentation d'heures de 9 à 16h.

- 3 personnes ont décidé de mettre fin à leur contrat, avec une sortie vers l'emploi et deux orientations (santé) ;

- 3 personnes ont démarré des démarches en vue du permis de conduire ;

En outre, des évolutions positives sur le plan sanitaire et social sont à relever : 5 personnes ont accédé à un logement adapté, 6 ont bénéficié de démarches sur le plan de la santé, 5 se sont engagées dans la préparation du permis de conduire, 3 ont entamé du bénévolat parallèlement à l'activité du maraichage

- Un jardin potager a été créé dans le respect de la biodiversité de la nature et avec une recherche d'esthétique constante, saluée par le coup de cœur du jury du fleurissement de l'ADT 2018.

Le jardin potager a poursuivi les objectifs suivants :

- Contribuer par le **don de produits frais** aux besoins de l'épicerie sociale intercommunale de Bischheim/Schiltigheim/Hoenheim (« EPI ») et/ou des différentes associations caritatives locales vers qui les travailleurs sociaux orientent des usagers. Ainsi, des partenariats ont été mis en place entre l'association « Les jardins de la Montagne Verte » et les restaurants du cœur de Schiltigheim, d'une part et l'EPI.

- Créer, en lien avec ces associations, une **activité bénévole** (récolte/distribution) pouvant faire l'objet d'un engagement dans le cadre du dispositif CD67 volontaires. Un partenariat est également en cours de construction avec une structure d'accueil de jour de Schiltigheim pour créer du lien intergénérationnel entre jardiniers et personnes âgées. Un premier contrat de bénévolat a été conclu avec une personne bénéficiaire du RSA, action vouée à s'étendre.

- Développer des **ateliers de pédagogie alimentaire** menés par les travailleurs médico-sociaux de l'UTAMS : Des ateliers alimentaires à destination de parents/jeunes enfants ont été menés par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ainsi que par les travailleurs sociaux en Aide Educative à Domicile (AED).

Outre l'atteinte des objectifs cités, les Jardins de la Montagne Verte ont permis, via le travail des jardiniers, l'entretien et l'embellissement des espaces verts de la Maison du Département.

2. FINANCEMENT

L'action a fait l'objet de l'attribution d'une première subvention du Département pour un montant de 5 000 euros pour l'année 2017 (correspondant à la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017).

La convention stipule que les demandes de subventions 2018 et 2019 seront soumises à accord chaque année. Dans le cadre du financement du projet à hauteur de 35 000 € répartis sur trois ans, afin de poursuivre les objectifs cités et continuer un travail d'évolution des jardiniers vers une activité professionnelle (formation, accès à un chantier d'insertion, emploi), il est proposé de décider d'attribuer à la Commission Permanente une nouvelle subvention de 15 000 euros pour 2018 (année pleine) à l'association Les Jardins de la Montagne Verte.

Cette proposition de subvention s'inscrit dans un pluri-financement : l'action fait l'objet d'un soutien dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE), versé par le Conseil départemental à l'association. Ce complément ne peut être attribué que pour une année pleine. Or la convention a été établie pour la période du 1^{er} octobre 2017 (date de début de l'action),

au 1^{er} octobre 2019. Le complément FSE pourra être sollicité pour l'année 2018 (année pleine), mais pas 2019. Aussi, un avenant à la convention est proposé pour proroger la date du terme au 31 décembre 2019.

Ainsi, le coût global du projet pour l'année 2018 est de 55 840 euros (15 000 + 40840 du FSE)

La Commission Territoriale du Territoire d'Action Eurométropole a émis un avis favorable au présent rapport en date du 25 octobre 2018.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
43251	65-6574-541	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer pour l'année 2018 une subvention d'un montant de 15 000 euros à l'association les Jardins de La Montagne Verte ;

- approuve les termes du projet d'avenant de la convention avec l'association Les Jardins de la Montagne Verte dans le cadre de la mise en œuvre de l'action d'insertion « osons jardiner », jointe en annexe à la présente délibération ;

- autorise son président à signer ladite convention

Strasbourg, le 02/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY